



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales
Bureau des relations avec
les collectivités territoriales

Tarbes, le 19 mars 2026

Affaire suivie par :
M. Sébastien BALIHAUT
tel.: 05 62 56 64 30
courriel :
sebastien.balihaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

Procès-verbal d'installation d'une délégation spéciale dans la commune d'Ayzac-Ost

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-35 et L.2121-39 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 2026 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune d'Ayzac-Ost ;

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mars ;

Madame Aurore FRANCIUS-SMITH, sous-préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, a procédé à l'installation dans la commune d'Ayzac-Ost d'une délégation spéciale composée de :

- Monsieur Jean-José BELTRAN ;
- Madame Evelyne MARERE ;
- Madame Marie THUILLIER.

Cette délégation spéciale ainsi mise en place fait fonction de conseil municipal, ses pouvoirs étant toutefois limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Les fonctions de la délégation spéciale expireront de plein droit dès que le conseil municipal aura été reconstitué.

Le président ou, à défaut, le vice-président, de la délégation spéciale remplit les fonctions de maire. Ses fonctions prennent fin dès l'installation du nouveau conseil municipal.

La sous-préfète
d'Argelès-Gazost,


Aurore
FRANCIUS-SMITH

Les membres de la délégation spéciale,


Jean-José BELTRAN


Evelyne MARERE


Marie THUILLIER